

SIG présente les mesures prises pour améliorer son fonctionnement

Genève, le 25 novembre 2024

Les Services industriels de Genève (SIG) ont commandé ce printemps plusieurs audits et enquêtes sur le fonctionnement interne de l'entreprise. Ces investigations, menées spontanément, ont fait suite au rapport de la Cour des comptes sur les pertes du réseau électrique ainsi qu'aux soupçons de favoritisme portés contre l'ancien directeur général lors de certains engagements. Une partie de leurs conclusions ont déjà été rendues publiques au mois de juin. Le reste l'est aujourd'hui. Ce vaste travail d'introspection n'a révélé aucune infraction ou entorse aux règles de la part d'aucun collaborateur ou d'aucune collaboratrice. En revanche, il a mis à jour des pistes d'amélioration qui permettront à l'entreprise de travailler encore mieux au service de sa clientèle.

Ce travail d'introspection apporte deux enseignements. Premièrement, il n'y a pas eu de la part des collaborateurs.trices de SIG de comportements malhonnêtes ou visant à s'affranchir des règles, voire de l'éthique. C'est le cas pour l'audit de la Cour des comptes et pour les engagements controversés. Deuxièmement, ces enquêtes et ces audits relèvent que les processus à SIG sont parfois complexes et perfectibles. « Cette complexité est inhérente à SIG qui regroupe un grand nombre d'activités diverses », souligne Robert Cramer, président du Conseil d'administration. « Il est inévitable que des problèmes surgissent par endroits. L'essentiel, c'est de les corriger. C'est ce que nous nous sommes employés à faire durant cette année. »

Les multiples recommandations de ces investigations ont ou seront suivies. Robert Cramer poursuit, « c'est un exercice difficile et exigeant qui a pu déstabiliser certaines personnes dans l'entreprise, mais ces remises en question sont nécessaires car elles nous permettent de travailler encore mieux au service de nos clients ». Pour être totalement transparent, les audits ainsi que le suivi des recommandations ont été envoyés au Conseil d'Etat, à la Cour des comptes ainsi qu'à deux commissions du Grand Conseil, celle de Contrôle de gestion et celle de l'Energie et des Services industriels de Genève.

Audit et enquête « pertes réseau »

Dans son rapport sur les pertes du réseau électrique publié en février, la Cour des comptes faisait état du climat tendu dans lequel s'était déroulé ses investigations. SIG a dès lors mandaté un avocat pour enquêter sur la manière avec laquelle les employé.es de SIG avaient collaboré avec la Cour. Les conclusions du rapport préliminaire, présentées en juin, ont révélé qu'il n'y avait aucune faute grave de la part des collaborateurs.trices, aucune volonté de cacher ou de tromper. Les tensions survenues s'expliquaient plutôt par des problèmes de communication, de procédures et d'organisation internes du travail. Des premières mesures correctives ont déjà été prises.

Le rapport final vient confirmer ses premières conclusions. Son auteur l'a complété par plusieurs pistes d'amélioration. Celles-ci visent notamment à clarifier les rôles des différents services dans l'élaboration des tarifs et à instaurer plus de transparence à l'interne. SIG adhère à ces recommandations auxquelles elle donnera suite.

Le rapport sur les pertes du réseau électrique a aussi motivé SIG à faire auditer ses tarifs de l'électricité mais également ceux du gaz par la société Swiss Economics. Publié en juin, l'audit sur l'électricité a montré que les tarifs de SIG sont très largement conformes aux normes fédérales. Il en est de même pour les tarifs gaz, réglementés par des directives de la branche gazière.

Toutefois, l'audit relève deux points d'amélioration. Les petits consommateurs bénéficient d'un tarif légèrement préférentiel qui ne couvre pas la totalité de leurs coûts, ce qui n'est pas conforme. Ces clients ont ainsi économisé, ces dix dernières années, environ 1% sur leur facture. Par ailleurs, SIG ne s'est octroyée aucun intérêt lors de légères sous-facturations intervenues ces dix dernières années, contrairement aux règles de la branche, ce dont les consommateurs ont bénéficié. SIG tiendra compte des recommandations de l'auditeur dans la tarification à venir.

Audit et enquête sur les engagements

Deux investigations ont également été ouvertes pour faire suite aux soupçons de favoritisme dans le cadre de processus de recrutement. Une enquête administrative a été ouverte après qu'un ancien collaborateur a accusé, par presse interposée, avoir reçu des pressions de la part de ses chefs directs pour engager une personne proche de la famille de l'ancien directeur général pour un poste de stagiaire. L'enquête administrative, menée par un avocat externe, a établi qu'il n'y a pas eu de telles pressions ni de violation du devoir de service de la part de cette hiérarchie.

Enfin, SIG a fait analyser l'ensemble de ses processus de recrutement à la suite de l'engagement de plusieurs membres de la famille de l'ancien directeur général. L'audit, mené par une société externe, devait vérifier les processus de recrutement et s'assurer que des mesures étaient bien en place pour éviter des conflits d'intérêts et du favoritisme. Il devait aussi analyser les engagements controversés et déterminer si des règles devaient être renforcées. L'audit constate que les processus de recrutement sont exemplaires, modernes et portés par des personnes compétentes et bien formées.

Dans les cas de personnes proches de l'ancien directeur général, l'audit conclut qu'à aucun moment il n'y a eu de pression ou d'influence de la part de ce dernier. Ces situations ont été gérées de manière professionnelle et transparente, comme tout autre recrutement. L'audit énonce toutefois certaines recommandations, et préconise notamment d'alléger nos procédures de recrutement considérées comme trop lourdes ou encore de systématiser les questions sur les conflits d'intérêts lors du recrutement. Là encore, des mesures seront prises dans le sens des recommandations.

CONTACT MÉDIAS

Isabelle Dupont Zamperini, Directrices Relations publiques

isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

T + 41 79 759 12 08